

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 43 (2006)  
**Heft:** 1704

**Artikel:** Pilotes de Swiss : grève surprise et surprise du chef  
**Autor:** Schwaab, Jean Christophe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009154>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Grève surprise et surprise du chef

Les raisons de la colère des pilotes sont multiples: pas de convention collective, une discrimination salariale évidente, condamnée par un tribunal, la suppression des trois quarts des appareils destinés au trafic européen depuis la fondation de la compagnie et des coups fourrés entre syndicats, soutenus par un employeur peu respectueux de ses partenaires sociaux. Swiss, fleuron national renfloué à grands frais puis racheté par un géant allemand (avec succès: la compagnie aérienne réembauche), persiste à maintenir les différences salariales entre pilotes de l'ex-Swissair et de l'ex-Crossair, avec la bénédiction des premiers, jaloux de leurs prérogatives. Qu'un tribunal ait sommé la compagnie d'y mettre fin, malgré ses partisans qui invoquent la taille des avions pour la justifier, ne semble pas la déranger, pas plus que le fait de n'avoir toujours pas repourvu le poste de représentant au sein du tribunal arbitral de la branche. Dans ces conditions, la grève semble légitime. Et légale, aucune paix du travail ne venant l'entraver, à cause du vide conventionnel. Que son instigateur, le syndicat Swiss pilots, n'ait mené ni escalade, ni pro-

féré de menaces (hormis un ultimatum trop court pour laisser à l'employeur le temps de réagir autrement que par l'intransigeance) et n'ait annoncé la grève que le soir précédent, contrairement à l'usage de la branche, qui veut que les passagers touchés aient le temps de changer leurs plans de vols, ne fait que rendre l'action de lutte syndicale maladroite, et peut-être contre-productive dans l'opinion.

Mais ces maladresses n'excusent en aucun cas les critiques de Moritz Leuenberger, qui porte, outre sa casquette de ministre responsable de la navigation aérienne, celle de président de la Confédération. Dans ces conditions, en appeler à la «réputation du pays», de sa compagnie «nationale» (sic!), aux mânes de son ancienne carte de visite aérienne (la grève entache la cérémonie du souvenir de la mise à terre de Swissair en 2001) et de sa «tradition du dialogue social» pour condamner unilatéralement les grévistes est déplacé de la part d'un magistrat qui ne s'est auparavant guère préoccupé de cet aspect du dossier et n'a rien fait pour ramener les parties à la table des négociations. L'Etat a certes un rôle à jouer en tant

que médiateur et garant du partenariat social, mais cela ne l'autorise certainement pas à faire ainsi la leçon à une des parties. L'intervention du président de la Confédération est en outre d'autant plus mal choisie que le droit de grève est en ce moment sous le feu d'attaques nourries. La récente condamnation à des peines de prison avec sursis de plusieurs responsables syndicaux pour le blocage du tunnel du Baregg par des ouvriers du bâtiment est là pour le rappeler. Ces attaques sont aussi à mettre en parallèle avec le durcissement du partenariat social et le retrait ou le refus de plusieurs entreprises (notamment Migros), branches (commerce de détail, médias) ou associations patronales (Swissmechanic, industrie graphique) de la négociation collective, alors que celle-ci a justement gagné en importance avec l'entrée en vigueur des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

La plus dure leçon pour Leuenberger ne sera certainement pas la réprimande annoncée par la cheffe du groupe socialiste aux Chambres, mais bien le fait d'avoir à être défendu sur les ondes de la radio suisse romande par un élu libéral-radical. *jcs*

## Suite de la première page

---

### Politique et médias

Et très vite on observera cette dérive: l'homme politique flanqué d'un conseiller en communication qui le «briefe» et qui négocie avec les producteurs lesquels ensuite cherchent à le piéger (voir les mésaventures de Dominique Strauss-Kahn, *Le Monde TV-Radio* du 18 septembre).

Or un conseiller fédéral, par respect pour sa fonction, mérite certains égards. Mais lesquels si l'on refuse qu'il puisse négocier sa participation?

Le fait qu'il soit réduit à tenir deux rôles: celui, dépersonnalisant, du lecteur de l'argumen-

taire officiel ou celui de premier rôle dans une émission de politique théâtre est révélateur du malaise.

#### Quelques sages

En réalité, les possibilités d'intervention sont multiples si l'on estime légitime qu'un conseiller fédéral ait l'occasion d'exposer sa politique, et celle du collège, tout en étant soumis à contradiction.

Une petite commission de sages du monde des médias et de la politique pourrait en faire l'inventaire, le point de départ et de convergence des travaux

étant la suppression de la «réquisition de l'antenne» à la veille des votations.

Il y a d'abord toutes les possibilités déjà pratiquées qu'offrent le journal et les infos. Facile d'y glisser une interview d'une durée plus ou moins longue. Il est possible aussi d'utiliser une émission comme *Mise au point* qui prévoit, dans une de ses séquences, une interview pointue. On pourrait imaginer encore que soit créée une émission régulière où les politiques (conseillers fédéraux ou conseillers d'Etat) présentent leur travail et se

soumettent à la critique. Le problème est principalement celui de la télévision. La radio a pour elle la souplesse, la rapidité de réaction facilitée encore par l'usage du natel, la multiplicité des plages de bonne écoute (matin, midi, 18 heures), alors que la TV est avare de ses heures de grande audience, gardant toujours, publicité oblige, un œil sur l'audimat.

L'interdépendance des pouvoirs, le médiatique et le politique, justifie aujourd'hui un libre réexamen. Le statu quo n'est plus défendable. *ag*